Image not found or type unknown

Vehicule mis a la casse sans accord proprietaire

Par **arnoldino**, le **29/10/2009** à **13:56**

Bonjour,
je suis proprietaire d un vehicule range rover qui a ete longtemps suivi chez un specialiste de cette marque. il y a 2 ans, le moteur a commencé a faire des siennes, j'ai donc amené mon vehicule a ce garage et demandé un devis. le montant du devis etait a ce moment à trop important (echange standard du moteur), j'ai donc dit que j'allais attendre avant d'entreprendre ces frais.
mon vehicule est alors reste dans ce garage (avec de nombreux autres) et le temps a passé. je viens de les appeler 2 ans apres pour leur demaner de me faire un nouveau devis avec l'intention cette fois ci de lancer les travaux. a ma grande surprise, le responsale m'annonce que mon vehicule n'existe plus, qu il a ete detruit (mais qu'il n y a pas de certificat de destruction de la casse..).

que puis je faire. existe t il un recours? mon vehicule avait une valeur, puis je demander des dommages et interets?

merci pour votre reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés